

NE RESTEZ PAS SEUL(E)

Fiche destinée à
l'ensemble des acteurs
Petits Frères des Pauvres

COVID-19

Maintenir le lien avec les résidents des EHPAD

Pendant l'interdiction totale de visite des personnes âgées vivant dans les établissements (EHPAD et USLD) et pendant plus d'un mois, vous avez mis en place des accompagnements téléphoniques et l'envoi de cartes postales pour maintenir le lien. Cette dernière semaine, de nouvelles règles ont été fixées afin de permettre la reprise de visites en EHPAD de façon encadrée. Dans le cadre d'un protocole contraint mis en œuvre par chaque directeur d'établissement, nous pouvons maintenant penser et mettre en œuvre la reprise des contacts avec les personnes âgées accompagnées.

Dans le contexte actuel singulier, il est nécessaire de maintenir ou de développer une relation partenariale de qualité avec les EHPAD afin de pouvoir rejoindre les personnes âgées qui y vivent. Or, pour les personnels de ces établissements, qui œuvrent à flux tendus depuis des semaines, ce lien signifie du temps, qu'ils n'ont pas nécessairement. Toute action coordonnée et facilitante de notre part favorisera notre lien avec les EHPAD et la reprise du lien direct si essentiel que nous avons tissé avec eux.

L'action des Petits Frères des Pauvres au sein des hébergements collectifs pour personnes âgées est basée sur deux piliers fondamentaux : la présence attentive aux personnes et la volonté de développer des liens partenariaux de qualité avec les établissements dans lesquels nous intervenons afin de rendre tout ceci possible. Ce travail partenarial est aujourd'hui plus que jamais indispensable.

AVANT DE REPRENDRE CONTACT AVEC L'ÉTABLISSEMENT, EN ÉQUIPE :

- **Désigner un seul interlocuteur Petits Frères des Pauvres** auprès d'un EHPAD afin de coordonner les multiples informations entre l'établissement et nos équipes. Si vous avez nommé un référent lors de la signature d'une convention avec l'établissement, c'est naturellement cette personne qui sera la mieux placée¹.
- **Prendre le temps de bien comprendre la situation de l'établissement** afin de déterminer notre capacité d'action sur un lieu donné. En étant à l'écoute de ce que vivent les équipes qui prennent soin de nos aînés, nous pouvons suggérer des propositions de « petits projets » en soutien de l'établissement dans l'intérêt des résidents.
- **Se positionner en équipe comme partenaires facilitateurs.** Avant d'entrer en lien avec l'établissement, prenez le temps en équipe d'identifier les ressources, les idées et les compétences disponibles que vous pouvez mettre à disposition de l'établissement dans l'intérêt des personnes qui y vivent.

¹Voir dans le référentiel accompagnement en hébergement collectif page 14.



ATTENTION

En équipe, vous devez faire le point sur les bénévoles qui sont d'accord pour reprendre les visites ou pour se mettre à disposition des établissements avec lesquels vous êtes en lien. Ceci doit se faire sur la base du volontariat, en cohérence avec les précautions sanitaires. Les bénévoles qui souffrent de maladies chroniques ou qui sont eux-mêmes en risque doivent donc continuer à s'abstenir de toute visite.

Il est vraiment conseillé qu'un seul membre de l'équipe fasse le lien avec l'établissement qui vous indiquera **les modalités à respecter impérativement pour procéder à une visite**. Un document écrit vous sera remis par celui-ci et il constituera un justificatif de déplacement dans le cadre du confinement.

Si l'établissement ne peut vous fournir le matériel de protection pour rendre visite aux personnes (masques, gel hydroalcoolique) – adressez-vous à la direction de votre Fraternité Régionale.

CE QUI EST MAINTENANT POSSIBLE :

- **Rendre visite aux personnes âgées déjà accompagnées pour lesquelles vous êtes identifiés comme « proches »** : depuis quelques jours, il est de nouveau possible de rendre visite aux personnes âgées en EHPAD. Cette possibilité est très encadrée par des directives des ARS² données aux directeurs d'établissement qui organisent localement les possibilités d'accès. Retenons que les bénévoles de notre Association sont considérés comme des « visiteurs autorisés »³ et sont ainsi légitimes à se rapprocher des établissements pour rendre visite aux personnes qu'ils accompagnent depuis des mois voire des années.
- **Faciliter l'ouverture progressive des établissements** : l'organisation des visites incombe aux personnels des établissements qui doivent tenir compte des consignes de sécurité sanitaires drastiques⁴. Des bénévoles pourraient intervenir dans certains établissements pour épauler les équipes professionnelles en facilitant l'organisation et l'encadrement des visites⁵. Cette éventualité est à apprécier localement en fonction de vos capacités actuelles – notamment en bénévoles volontaires et des relations existantes avec l'établissement. Une formation sur les gestes barrières et la distanciation sociale vous sera peut-être demandée⁶.

CE QUE VOUS POUVEZ RENFORCER :

- **Élargir notre action aux personnes non encore accompagnées** : après un mois de maintien des liens par des appels téléphoniques, le moment est peut-être venu de proposer notre présence auprès des personnes non encore accompagnées mais qui en manifesteraient le besoin auprès des équipes des EHPAD. Pour ces personnes comme pour celles déjà accompagnées, mettre en place en place une ligne téléphonique ou proposer un téléphone portable sont des actions qui permettent à une personne âgée de garder un lien téléphonique avec ses proches ou de tisser de nouveaux liens avec des bénévoles. (Une aide financière peut être mobilisée si besoin – voir avec vos référents).
- **Venir en soutien des animations** : éventuellement à distance par l'utilisation de tablettes qui permettent aux personnes âgées de faire des jeux et de garder le lien.
- **Proposer de « petites » actions pour faire plaisir aux résidents et soutenir les personnels** : si vous accompagnez au téléphone des personnes, peut être avez-vous entendu des souhaits faciles à réaliser (imprimer des mandalas ? Offrir des boîtes de feutres ? Mettre à disposition un matériel pour faire passer de la musique dans les chambres, etc).
Se concerter en équipe en amont permet d'être force de propositions auprès de l'EHPAD. Beaucoup d'initiatives ont déjà été mises en œuvre par des équipes, vous pouvez vous en inspirer. (cf. [le fil infos de vendredi 17 avril 2020](#))

² ARS : Agence Régionale de Santé

³ Le rapport de Monsieur Jérôme Guedj intitulé « recommandations destinées à permettre à nouveau les visites de famille et de bénévoles dans les EHPAD » cite expressément le nom de notre association.

⁴ Les cadeaux ou objets apportés de l'extérieur sont soumis à des protocoles de désinfection

⁵ Disposition prévue dans le rapport précité.

⁶ Rapprochez-vous de la DIRA via le mail : covid19@petitsfreresdespauvres.fr

POUR LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES QUI SERAIENT EN FIN DE VIE :

- **Demander à être informés si une personne accompagnée est en fin de vie.** À cet égard, nous plaidons pour que les bénévoles – reconnus comme des proches – puissent se rendre auprès d'elle pour l'accompagner jusqu'au bout surtout si elle n'a pas de famille et, en l'absence de directives anticipées, faire connaître ses dernières volontés au personnel de l'établissement.
- **Demander à être informés du décès d'une personne accompagnée** et pouvoir s'associer aux obsèques⁷ (physiquement si cela est possible ou à distance⁸)



ATTENTION

Si vous repérez des suspicions de maltraitance, **ne restez pas seule** – Contactez la cellule d'appui maltraitance de l'Association avant de faire quoi que ce soit. En effet, dans ce contexte particulier comme en temps habituel, vous représentez l'Association et nous devons encore plus qu'à l'ordinaire nous garder des « infos spectacles » qui commencent à circuler sur le sujet tout en gardant notre capacité d'alerte et de témoignage :

appui.maltraitance@petitsfreresdespauvres.fr

Plus que jamais notre présence au sein des établissements pour personnes âgées est importante. En étant à l'écoute des personnes, vous adoucisiez leur quotidien, leur apportez du réconfort. Répondre à leurs besoins et à leurs envies est parfois très simplement réalisable (écouter de la musique, déguster un plat particulier, recevoir des confiseries, apporter des photos, un poster un journal ...). Merci de maintenir votre sollicitude et votre créativité pour eux.

RETROUVEZ TOUTES LES FICHES *MODES DE SOUTIENS* ÉDITÉES PENDANT LA CRISE
SUR : <https://www.petitsfreresdespauvres.fr/covid19>

⁷ Une fiche « modes de soutiens » sur les obsèques est disponible

⁸ La plateforme Mieux Traverser le Deuil (<https://mieux-traverser-le-deuil.fr/>) permet d'assister à distance aux obsèques